COMMENT NOUS *SOUTENIR* ?

PAR COURRIER

Pour faire un don en soutenant nos structures d'insertion, il vous suffit de compléter le bulletin de soutien IFI ci-joint et de l'envoyer, accompagné de votre chèque à l'adresse suivante :

Les Restaurants du Cœur - Service Donateurs
42 rue de Clichy - 75009 PARIS

EN LIGNE

Sur notre site sécurisé : **www.restosducoeur.org**

Vous avez jusqu'à la date limite de dépôt de votre déclaration IFI pour faire votre don.
Vous recevrez ensuite le reçu fiscal de l'Association Départementale choisie.

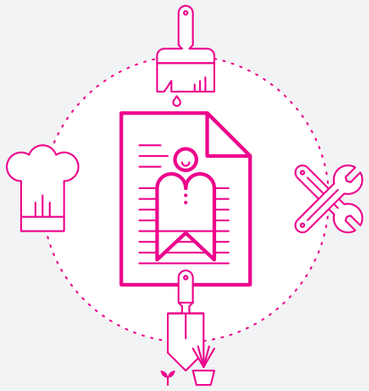

Donnez une **réalité** à votre **IFI !**

Grâce à votre IFI, vous pouvez soutenir Les Restos du Cœur dans leurs actions d'accompagnement des personnes sur le chemin de l'emploi.
Notre objectif est de redonner l'envie et les possibilités d'une insertion durable aux personnes accompagnées.

Vous pouvez soutenir les 101 ateliers et chantiers d'insertion et une association intermédiaire des Restos du Cœur, qui chaque année accueillent plus de 2 000 personnes. L'accompagnement comprend un suivi personnalisé liant un accompagnement socio-professionnel et un encadrement technique dans le but de consolider un projet professionnel pour favoriser la sortie vers l'emploi ou l'accès à la qualification des salariés en insertion.

Ce sont ainsi 51 % des personnes accompagnées qui ont trouvé un emploi ou ont pu accéder à une formation après leur contrat.

service.donateurs@restosducoeur.org
Tél. 01 53 32 23 27
42 rue de Clichy – 75009 PARIS

www.restosducoeur.org

Rigueur et transparence sont les maîtres-mots du fonctionnement et de la gestion des Restos.
Notre volonté permanente **d'efficacité et d'économie** nous permet de maintenir nos frais généraux (frais de communication, de recherche de fonds et de fonctionnement) au niveau le plus bas des associations comparables à la nôtre.
Depuis la création de l'association, les comptes sont certifiés tous les ans par deux cabinets de commissaires aux comptes et ils sont toujours rendus publics.
Les Restos du Coeur sont également **certifiés par le Label IDEAS.** Délivré pour 3 ans, il atteste du bon niveau des Restos au «Guide IDEAS des Bonnes Pratiques» qui couvre 3 thèmes : gouvernance, gestion financière et suivi de l'efficacité de l'action.
Notre association s'engage formellement à ne vendre, louer ou échanger aucune information personnelle.

LABEL IDEAS L'EXIGENCE *en action*

IFI
UN DON POUR *L'INSERTION*

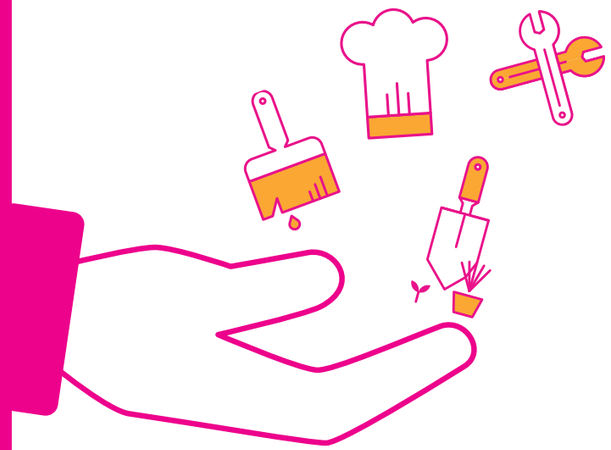

UN DON AU SERVICE DES *ACTIVITÉS SOCIALES* DES RESTOS

Avec votre IFI, en plus de permettre à des personnes de retrouver le chemin de l'emploi, vous contribuez à développer l'ensemble des missions sociales des Restos.
En effet, les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) des Restos œuvrent principalement au service des personnes en situation de précarité à travers :

44 jardins d'insertion qui permettent toute l'année de fournir les centres de distribution en légumes et produits frais ;

18 chantiers d'insertion « logistique » qui organisent la livraison des centres de distribution de leur département ;

10 ACI peinture/second œuvre, chargés de remettre en état les centres de distribution, les centres d'hébergement et les résidences sociales des Restos ;

8 cuisines d'insertion qui élaborent chaque jour des repas à destination des gens de la rue ;

12 ACI revalorisation, dont 3 en recyclerie « collecte de meuble » et 5 en « rénovation d'ordinateurs », essentiellement au service des personnes accueillies par les Restos ;

1 ACI coiffure et **1 ACI estime de soi** qui contribuent à la reprise de confiance en soi des personnes accueillies.

RÉDUISEZ VOTRE IFI DE *75 %*

En application de la loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (loi TEPA - n° 2007-1223 du 21 août 2007), les dons aux ateliers et chantiers d'insertion (ACI) et aux associations intermédiaires (AI) ouvrent droit à une réduction de l'impôt de solidarité sur la fortune.

75 % du montant de vos dons sont déductibles de votre IFI.

PAR EXEMPLE, LORSQUE VOUS DONNEZ :	VOUS POURREZ DÉDUIRE DE VOTRE IFI :	VOTRE DON NE VOUS COÛTERA QUE :
1 000 €	750 €	**250 €**
5 000 €	3 750 €	**1 250 €**
10 000 €	7 500 €	**2 500 €**
20 000 €	15 000 €	**5 000 €**
50 000 €	37 500 €	**12 500 €**

©Sylvie Grobois

©Sylvie Grobois

TÉMOIGNAGES

« J'ai été bénévole aux Restos du Cœur il y a plusieurs années mais je ne connaissais pas le système des chantiers d'insertion. Un matin, j'ai rencontré le coordinateur qui m'a dit que mon profil correspondait à ce que proposaient les ACI. Je n'avais vraiment rien du tout au début, ni argent, ni informations et je ne savais même pas faire un CV, une lettre de motivation ou n'importe quelle démarche. Ils m'ont vraiment accueilli et m'ont tout appris.
C'est vraiment un endroit où tout le monde a sa place et j'ai vraiment rencontré de belles personnes qui m'ont accompagné. Grâce à eux, je suis en train de passer mon permis. Maintenant, je travaille sur un chantier où je fais du bardage et mon employeur vient de me proposer un contrat d'un an. »

Marc-Olivier

« Lors d'une formation Estime de soi et redynamisation avec une accompagnatrice, j'ai pu visiter un ACI des Restos du Cœur. On m'a alors expliqué que les Restos accompagnaient les plus démunis et j'ai donc demandé si je pouvais y déposer mon CV.
Depuis, j'ai travaillé avec eux et ils m'ont aidée dans tous mes combats aussi bien personnels que professionnels. Ils m'ont soutenue dans mes démarches administratives. J'ai obtenu mon CAP petite enfance et je cherche à devenir auxiliaire puéricultrice. »

Siraboula

BULLETIN DE *SOUTIEN* IFI

Merci de compléter et d'envoyer ce bulletin, accompagné de votre règlement à l'adresse :
Les Restaurants du Cœur – Service Donateurs –
42 rue de Clichy – 75009 PARIS

○ **Oui, j'approuve l'action des Restaurants du Cœur** et vous adresse, dans le cadre de l'IFI, un chèque libellé à l'ordre des Restaurants du Cœur d'un montant de :

○ 1 000 € ○ 5 000 €
○ 2 000 € ○ Autre montant..... €

Votre don sera affecté à l'une de nos structures d'insertion.

Le dispositif fiscal issu de la loi TEPA vous permet de déduire de votre déclaration IFI 75 % du montant de votre don aux Restos du Cœur, dans la limite de 50 000 €. Pour toute information complémentaire, contactez le Service Donateurs des Restos du Cœur : Tél. 01 53 32 23 27 - relations.donateurs@restosducoeur.org

○ M. ○ Mme ○ M. & Mme

NOM

PRÉNOM

ADRESSE (L'adresse est indispensable pour le reçu fiscal)

CODE POSTAL | | | | | | | **VILLE**

PAYS

EMAIL

N° DE DONATEUR (Si j'ai déjà effectué un don)

○ J'accepte de recevoir mon reçu fiscal par mail (formule la plus économique en frais de gestion)

○ Je ne souhaite pas recevoir la newsletter des Restos du Cœur par mail

○ Je souhaite recevoir la documentation "Legs, donation et assurance-vie"

En transmettant ce bulletin, j'accepte le traitement informatisé des données nominatives qui me concernent en conformité avec le Règlement (UE) 2016/679, la directive (UE) 2016/80 du 27 avril 2016 et les dispositions de la loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Comme indiqué dans la politique de protection des données personnelles (www.restosducoeur.org/confidentialite), j'ai noté que je pourrai exercer mon droit d'accès et de rectification garanti par les articles 39 et 40 de cette loi en m'adressant à : relations.donateurs@restosducoeur.org